

Commune :
RAIMBEAUCOURT (489)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1192 J
Document vérifié et numéroté le 26/05/2023
ASDIF LOMME
Par Guillaume Flan
Technicien Géomètre
Signé

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : C
Feuille(s) : 000 C 01
Qualité du plan : Plan non régulier

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 26/05/2023
Support numérique : -----

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

D'après le document d'arpentage
dressé
Par FABIEN BOURGOGNE (2)
Réf. :
Le 23/05/2023

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

DOUAI
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
195 rue de Roubaix
BP 40725
59507 DOUAI CEDEX
Téléphone : 03 27 93 48 48
Fax : 03 27 93 48 87
sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr

